

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC CHARLEVOIX-EST**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 3 juillet 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 3e jour du mois de juillet 2017, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny, Mesdames les conseillères Carmen Guérin, Nancy Harvey et Diane Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Lionel Fortin, Guillaume Poitras et Yvan Poitras.**

**Le directeur-général / secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., assistait également à la séance comme secrétaire d'assemblée.**

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017
4. Adoption des comptes à payer

**ADMINISTRATION**

5. **ÉTATS TRIMESTRIELS BSC** – Présentation et adoption
6. **NOMINATION** – Maire suppléant (Juin-Octobre)
7. **APPUI MUNICIPAL** – Musée de Charlevoix

**TRAVAUX PUBLICS**

8. **OCTROI DE CONTRAT** – Services professionnels en architecture – Édifice municipal Albert-Boulianne – Phase 4 – Réfection de la façade arrière

**HYGIÈNE DU MILIEU**

9. **OCTROI DE CONTRAT** – Réalisation d'une étude de comportement hydraulique du réseau d'eau potable et de la détermination de la capacité des poteaux d'incendie
10. **CONFIRMATION DE MANDAT** – Coordination et représentation technique de la Municipalité pour le traitement des eaux usées du côté Ouest de la Rivière-aux-Canards
11. **CONFIRMATION DE MANDAT** – Coordination et représentation technique de la Municipalité en lien avec l'étude préliminaire réalisées par la firme EXP qui voit à la préparation des plans et devis du projet de traitement des eaux usées municipales

**URBANISME**

12. **DÉROGATION MINEURE EN URBANISME** – Lots 2A-15 et 2C-12 du cadastre de Canton de Saguenay



## DIVERS

13. **PRÉSENCE MUNICIPALE** – Service funéraire Jérôme Asselin
14. Période de questions
  - a. Membres du conseil
  - b. Public
15. Levée de la séance

Réso # 9407-17

### 1. Ouverture de la séance à 19H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

\*\*\* Pièce CM0717-001 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Réso # 9507-17

### 3. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017

\*\*\* Pièce CM0717-002 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ; et

**CONSIDÉRANT ALORS QUE** les membres du conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2017 tel que présenté.

Réso # 9607-17

### 4. Adoption des comptes à payer

\*\*\* Pièce CM0717-004 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :

Comptes par chèques (186 à 199)	23 364,52 \$
Païement par Internet	22 076,76 \$
Dépenses incompressibles	1 102,19 \$
Salaires	11 147,68 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>59 691,15 \$</b>



## **ADMINISTRATION**

**Réso # 9707-17**

**5. ÉTATS TRIMESTRIELS BSC – Présentation et adoption**

**\*\*\* Pièce CM0717-005 \*\*\***

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et résolu unanimement des conseillères et des conseillers présents d'adopter les états trimestriels terminant le 31 mai 2017 tel que présenté par le directeur-général / secrétaire-trésorier et la secrétaire-trésorière adjointe.

**Réso # 9807-17**

**6. NOMINATION – Maire suppléant (Juin-Octobre)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer Monsieur Lionel Fortin maire suppléant. Son mandat sera pour une durée de 5 mois. Monsieur Lionel Fortin est, par le fait même, autorisé à signer tous les chèques ou d'autres documents dans le cas d'absence ou d'incapacité du premier magistrat de la municipalité.

**Réso # 9907-17**

**7. APPUI MUNICIPAL – Musée de Charlevoix**

**\*\*\* Pièce CM0717-006 \*\*\***

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'appui financier du Musée de Charlevoix pour devenir un membre-ami corporatif de l'institution;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est pour un montant de cent dollars (100,00 \$) pour une durée d'une année;

**CONSIDÉRANT QU'**avec cet appui, la Municipalité contribue à la sauvegarde du patrimoine charlevoisien ainsi qu'à sa diffusion dans et hors la région; et

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un historique d'appui aux organismes régionaux dont la demande est raisonnable et respectant la capacité de payer des contribuables.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à effectuer une donation de cent dollars (100,00 \$) au Musée de Charlevoix pour que la Municipalité en devienne pour l'année en cours un membre-ami Corporatif.

## **TRAVAUX PUBLICS**

**Réso # 10007-17**

**8. OCTROI DE CONTRAT – Services professionnels en architecture – Édifice municipal Albert-Boulianne – Phase 4 – Réfection de la façade arrière**

**\*\*\* Pièce CM0717-007 \*\*\***

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal avec la résolution 6905-17 a pris la décision d'affecter le surplus annuel de 2016 au projet de réfection de la façade arrière de l'Édifice municipal Albert-Boulianne;



Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT QUE** chaque projet de réfection de ce bâtiment touchant les structures a des facteurs de contingence causé par le grand âge du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas l'expertise à l'interne pour procéder à une telle évaluation avec justesse;

**CONSIDÉRANT QU'**elle avait procédé en 2010 avec la firme Mathieu Simard Architecte à la rédaction d'un carnet de santé visant à analyser et diagnostiquer l'enveloppe du bâtiment et les travaux les plus prioritaires pour le remettre aux normes;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été demandé à cette firme qui possède déjà l'expertise et la connaissance technique sur l'Édifice municipal Albert-Boulianne de nous déposer une soumission clé en main pour gérer un tel chantier en partenariat avec la direction générale; et

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission déposée est au montant de six mille cinq cents dollars (6 500,00 \$).

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Carmen Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) d'octroyer le contrat de services professionnels en architecture pour la phase 4 de réfection de l'Édifice municipal Albert-Boulianne à la firme Mathieu Simard Architecte pour le pris soumissionné;
- b) de procéder à l'annulation de l'appel d'offres sur invitation précédent concernant le même projet; et
- c) de mandater la direction générale à être le représentant municipal dans ce dossier.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Réso # 10107-17

9. **OCTROI DE CONTRAT – Réalisation d'une étude de comportement hydraulique du réseau d'eau potable et de la détermination de la capacité des poteaux d'incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne dispose pas de confirmation de la capacité de son réseau d'eau potable selon les exigences et les règles actuellement en vigueur, lesquelles exigent plus que la mesure du débit aux poteaux d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** les données nécessaires à la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites, exigé par le MAMOT, incluent aussi des éléments relatifs à la capacité en cas d'incendie;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle validation fait partie de la connaissance des réseaux municipaux; et

**CONSIDÉRANT QUE** la connaissance ou l'absence de connaissance suffisante de la capacité du réseau d'eau potable en cas d'incendie peut avoir des conséquences en regard de différents organismes réglementaires ainsi que des implications légales.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :



Espace pour parapher

- a) de mandater Monsieur Gilles Filion, ing. pour réaliser une étude de comportement du réseau d'eau potable et de capacité du réseau en cas d'incendie; et
- b) que le suivi du travail de Monsieur Gilles Filion soit sous la supervision immédiate du directeur général.

Réso # 10207-17

**10. CONFIRMATION DE MANDAT – Coordination et représentation technique de la Municipalité pour le traitement des eaux usées du côté Ouest de la Rivière-aux-Canards**

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de la firme EXP a conduit à recommander de réaliser de façon distincte le traitement des eaux usées des habitations situées à l'ouest du pont de la Rivière-aux-Canards.

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit là d'un projet spécifique en soi et qui requiert une analyse complètement différente de celle pour le traitement pour la plus grande partie de la Municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a demandé de détacher l'analyse détaillée de ce secteur ainsi que la préparation des plans et devis de l'analyse globale en vue d'une réalisation dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

**CONSIDÉRANT QUE** des nouvelles démarches seront nécessaires auprès d'une firme spécialisée et que plusieurs éléments techniques seront à préciser à mesure de l'élaboration du projet.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne dispose pas du personnel technique pour faire le suivi de la conception qui sera réalisée et aussi qu'il y aura d'autres firmes qui seront impliquées (ex. laboratoire).

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé l'assistance de Monsieur Gilles Filion, ing. pour l'assister dans ce contexte et qu'il y a lieu de confirmer le tout par résolution.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) de mandater Monsieur Gilles Filion, ing. pour assister la Municipalité au besoin à titre de coordonnateur et représentant technique dans le cadre de la préparation de l'étude conceptuelle et de la préparation des plans et devis préliminaires pour le traitement des eaux usées réalisé par la firme EXP; et
- b) que le suivi du travail de Monsieur Gilles Filion soit sous la supervision immédiate du directeur général.

Réso # 10307-17

**11. CONFIRMATION DE MANDAT – Coordination et représentation technique de la Municipalité en lien avec l'étude préliminaire réalisée par la firme EXP qui voit à la préparation des plans et devis du projet de traitement des eaux usées municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait mandaté la firme EXP pour l'étude conceptuelle et la préparation des plans et devis préliminaires du système de traitement des eaux usées de la municipalité;



Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plusieurs informations complémentaires à caractère technique à fournir à la firme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne dispose pas du personnel technique pour faire le suivi de la conception qui sera réalisée et aussi qu'il y aura d'autres firmes qui seront impliquées (ex. laboratoire);

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs choix et décisions techniques seront à prendre à mesure de l'élaboration du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de la firme EXP porte essentiellement sur le futur système de traitement des eaux usées et que les choix de conception à cet endroit peuvent avoir des implications sur d'autres aspects de la Municipalité; et

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé l'assistance de Monsieur Gilles Filion, ing. de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc. comme coordonnateur et pour le suivi du projet et qu'il y a lieu de confirmer le tout par résolution.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- c) de mandater Monsieur Gilles Filion, ing. pour assister la municipalité au besoin à titre de coordonnateur et représentant technique dans le cadre de la préparation de l'étude conceptuelle et de la préparation des plans et devis préliminaires pour le traitement des eaux usées réalisé par la firme EXP; et
- d) que le suivi du travail de Monsieur Gilles Filion soit sous la supervision immédiate du directeur général.

## **URBANISME**

Réso # 10407-17

### **12. DÉROGATION MINEURE EN URBANISME – Lots 2A-15 et 2C-12 du cadastre de Canton Saguenay**

\*\*\* Pièce CM0717-008 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a reçu une demande de dérogation mineure pour une propriété située au 336 rue Leclerc afin de réputer conforme l'agrandissement de la résidence avec une marge de recul avant de 3,5 mètres alors que la grille de spécifications de la zone U-106 du Règlement de zonage numéro 144-13 stipule que la marge de recul avant est de 6 mètres.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure a été déposée le 23 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 97-01;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de recul avant des résidences du côté sud est la même que celle qui serait accordée;



Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT QUE** l'emprise de la rue Leclerc à cet endroit est plus large que celle que l'on retrouve normalement;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence située du côté nord est éloignée et n'a pas vraiment de répercussion quant à son alignement;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune conséquence sur les propriétés voisines ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du Comité Consultatif en Urbanisme (C.C.U.) recommande au Conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser le propriétaire des lots 2A-15 et 2C-12 du cadastre de Canton Saguenay à procéder aux travaux en lien avec la demande de dérogation mineure présentée.

Réso # 10507-17

**13. PRÉSENCE MUNICIPALE – Service funéraire Jérôme Asselin**

**CONSIDÉRANT QUE** le fils de la pharmacienne Sylvie Bouchard est décédé tragiquement dans un accident de la route; et

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Sylvie Bouchard est depuis longtemps une philanthrope importante pour l'ensemble des activités communautaires de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à effectuer, au nom de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, une donation de cent dollars (100,00 \$) à la Fondation de l'Hôpital de La Malbaie et à faire livrer un ensemble floral d'une valeur de cent dollars (100,00 \$) au service funéraire.

**14. Période de questions**

- a) Membres du Conseil
  - a. Aucune question.
- b) Public
  - a. Aucune question.

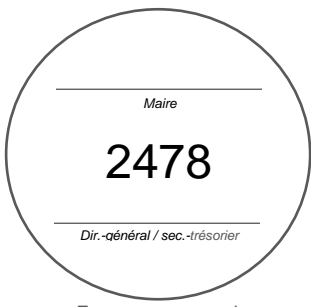
Réso # 10607-17

**15. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 20h40.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Donald Kenny  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.  
Directeur-général / secrétaire-trésorier



Espace pour parapher

*Moi, Donald Kenny, maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*